

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Etablissement français du sang

**Décision n° 2009-01 du 15 janvier 2009 de nomination  
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO0930262S

Le président de l'Etablissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2006 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Laurence LOMBARD est nommée directrice des ressources humaines de l'Etablissement français du sang, à compter du 19 janvier 2009.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Fait à Saint-Denis, le 15 janvier 2009.

*Le président,*  
PR J. HARDY